CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E186631** **VALABLE JUSQU'AU** **11/12/2027**

ÉDITÉ LE 30/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2016

Forme juridique : SARL

Capital : 3 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MEAUX 2016B02144

Siret : 822 959 102 00010

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 2144887

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 177288208 H 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 177288208 H 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2026

Raison sociale : BERTH DAVID

18 AVENUE DE CHANTEREINE
77181 COURTRY

Téléphone : 01 60 08 25 45 **Fax :**

Portable : 06 15 51 05 19

Responsabilité légale :
BERTH DAVID GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Site Internet :

E-mail : david.berth@neuf.fr

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 053 049 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	6	12/12/2023
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m²		12/12/2023
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 30/10/2026 09:21

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.